LEONDO

Limites de garantie qualité et conditions de garantie

Le présent document complète la notice du produit. Il définit clairement les propriétés naturelles du bois ainsi que les caractéristiques fonctionnelles qui ne constituent pas des défauts, et fixe les limites de la garantie. Il vise à éviter les réclamations injustifiées liées aux variations naturelles, prévisibles et inévitables du bois, à des erreurs de montage ou à un entretien inapproprié.
Le bois est un matériau naturel et « vivant », qui réagit en permanence aux variations de température, d'humidité de l'air et d'environnement. Certaines modifications esthétiques ou géométriques sont donc normales et inévitables.

IMPORTANT ! À la réception du produit, vérifiez d'abord l'emballage : recherchez des dommages visibles et contrôlez son état. Si vous constatez des dommages, photographiez-les. Si vous trouvez dans l'emballage des pièces endommagées susceptibles d'avoir été abîmées par la détérioration de l'emballage, joignez toutes les photos au questionnaire de contrôle qualité.

Lorsque vous ouvrez le colis, vous en confirmez l'intégrité. Dans ce cas, la garantie du fabricant ne couvre pas les dommages mécaniques ou liés à l'humidité causés au produit par une détérioration de l'emballage. Après l'emballage et le chargement du produit, le fabricant effectue un double contrôle qualité ; la probabilité d'un emballage défectueux ou d'un dommage mécanique imputable au fabricant est donc minime. Dans ce cas, la garantie du fabricant ne couvre pas les dommages survenus pendant le transport, le chargement et le déchargement chez le client, et aucune réclamation n'est acceptée.

---

1. PROPRIÉTÉS NATURELLES DU BOIS NE CONSTITUANT PAS DES DÉFAUTS

Ces propriétés sont naturelles et n'affectent ni la stabilité, ni la fonctionnalité, ni la durabilité du produit :

Caractéristiques esthétiques et structurelles

- Nœuds et trous de nœuds
- Couleur irrégulière, taches, variations de teinte
- Inclusions de résine, exsudation de résine
- Irrégularités naturelles de la structure du bois

Variations de dimensions et de forme

- Retrait naturel des lames en été et gonflement en période de pluie
- Fentes de séchage droites et planes n'affectant pas la solidité de la construction
- Légères déformations des lames : cintrage, torsion ou vrillage, tant que le montage reste possible à l'aide d'outils

Autres phénomènes naturels

- Chute de nœuds, tant que la pièce n'est pas endommagée structurellement
- Fentes et passages de lumière minimes dans la construction (jusqu'à 2 cm de diamètre)
- Défauts totalement invisibles après le montage final

OK

Déformations du bois

De légères déformations de certaines planches sont une propriété naturelle du bois et peuvent généralement être compensées à l'aide d'outils de montage adaptés. Toutefois, si un nombre anormalement élevé de pièces est concerné ou si des problèmes de montage importants surviennent, interrompez le montage et contactez votre fournisseur avant de poursuivre.

Nœuds du bois (formations)

OK

Fissures

OK

Defect

Seules les fissures susceptibles d'affecter la solidité de la construction sont considérées comme des défauts. (Sur les photos : « OK » = acceptable, « Defekt » = défaut.)

Caractéristiques esthétiques et structurelles

Votre maison doit présenter une façade agréable. Les défauts mentionnés ci-dessus sont considérés comme acceptables. Le fabricant recommande de poncer et de nettoyer les poches de résine à l'aide d'une spatule. Tous les défauts qui ne sont plus visibles après le montage de la maison sont

OK

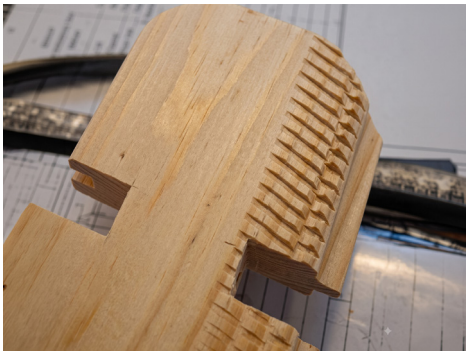

considérés comme acceptables. Par conséquent, les réclamations ne sont pas acceptées dans l'ensemble des cas mentionnés ci-dessus.

2. PRÉPARATION CORRECTE DES FONDATIONS

Pour une durée de vie maximale du bâtiment, des fondations adaptées sont indispensables :

- Un sol plan, horizontal et suffisamment stable (béton ou autre surface dure).
- Dimensions : les fondations doivent correspondre aux dimensions extérieures de la maison, majorées de 2 cm.
- Les fondations doivent être recouvertes d'une membrane étanche (protection contre l'humidité par le bas).
- Le bord inférieur du bâtiment doit être traité au bitume ou à un autre revêtement étanche.

Des fondations mal préparées entraînent fréquemment des déformations de l'ensemble du bâtiment. Dans ce cas, la garantie est annulée.

3. CONSIGNES IMPORTANTES AVANT L'INSTALLATION

- Déballez toutes les pièces au moins 48 heures avant l'installation.
- Stockez les pièces déballées dans un endroit sec et bien ventilé, sur une surface plane.
- Avant l'installation, vérifiez l'exhaustivité du produit et la qualité des pièces.
- Évitez l'installation dans des endroits très exposés au vent.
- N'imprégnez pas et ne vernissez pas les pièces avant l'installation – cela peut provoquer des déformations et compliquer le montage (voir point 5).

4. MONTAGE CORRECT

- Lors de la pose des vis, n'assemblez les pièces qu'après avoir pré-percé le bois (afin d'éviter les fissures).
- Ne serrez pas trop les planches, laissez des joints de dilatation. Ceci est particulièrement important pour les planches de toit, qui doivent pouvoir s'assembler facilement. Les pièces doivent s'emboîter aisément pendant le montage ; toutefois, le bois réagit aux influences environnementales et des écarts dimensionnels peuvent apparaître. Si un espace subsiste et que les pièces doivent être ajustées, utilisez des cales en bois supplémentaires afin que le marteau n'endommage pas les pièces.
- Il est recommandé de monter le produit à au moins deux personnes.
- Ne jetez pas les pièces en bois, ne les frappez pas les unes contre les autres et ne les utilisez pas à d'autres fins que celles prévues, sous peine de dommages mécaniques ou esthétiques. Aucune réclamation à ce sujet ne sera acceptée.
- Suivez précisément la notice de montage et ses schémas.

Attention ! Pour renforcer les parois, utilisez exclusivement les contreventements anti-tempête fournis dans l'emballage d'origine. Ne renforcez pas les pièces avec des vis ou des éléments supplémentaires – cela peut entraîner d'autres déformations de la maison et des espaces entre les pièces, en raison du retrait naturel des planches en été et de leur gonflement en période de pluie.

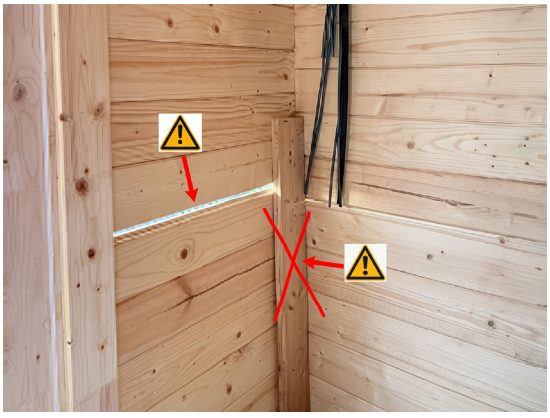

Pièces supplémentaires

Plusieurs pièces de paroi supplémentaires sont jointes au colis. Ne les jetez pas : nous les avons ajoutées afin que vous puissiez, si nécessaire (si les pièces fournies sont défectueuses ou ont été endommagées au montage), fabriquer vous-même les petites pièces requises. Fabriquez les pièces nécessaires conformément aux informations et aux schémas de la spécification.

5. ENTRETIEN APRÈS L'INSTALLATION

Protection du bois

- Si le produit n'est pas imprégné, une imprégnation complète est nécessaire (insecticide, fongicide, protection contre l'humidité).
- Après séchage (72 heures), appliquez deux couches de laque microporeuse, hydrofuge et résistante aux UV (extérieur + intérieur).
- Renouvelez la protection du bois tous les 1 à 2 ans, conformément aux recommandations du fabricant de la laque.
- Avec le temps, en raison des variations naturelles des dimensions du bois, des zones non peintes peuvent apparaître entre les pièces. Ces zones doivent être repeintes.

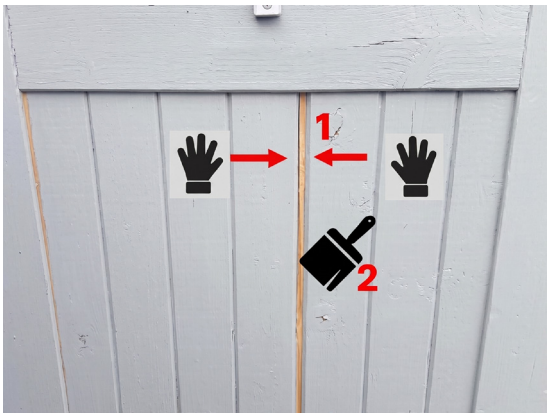

Entretien du toit

- Un revêtement bitumineux (le cas échéant) est temporaire et doit être régulièrement contrôlé et renouvelé.
- Si nécessaire, il est recommandé de le remplacer par un revêtement plus durable (p. ex. bardeaux bitumés).

Entretien hivernal

- En cas de couche de neige supérieure à 20 cm, déneigez régulièrement le toit (afin de prévenir déformations et dommages).

Entretien des pièces mobiles

- Lubrifiez régulièrement les charnières et les serrures de porte.
- La porte ne doit pas pouvoir bouger librement sous l'effet du vent.

La garantie du fabricant s'applique pendant 2 ans à compter de la date d'achat. En cas de recours à la garantie, la preuve d'achat doit être présentée.

6. LA GARANTIE COUVRE

- Les défauts structurels du produit qui affectent sa fonctionnalité.
- Les pièces qui, en raison de défauts de fabrication, ne peuvent pas être montées même à l'aide de serre-joints et d'outils, à condition que les défauts soient constatés avant ou pendant le montage.
- Les pièces présentant des fissures qui affectent la stabilité de la construction.
- Les écarts par rapport au conditionnement du produit, constatés lors du déballage.

7. CAS DE MODIFICATION DES PIÈCES ET EXCLUSION DE GARANTIE

La garantie du fabricant est annulée si l'utilisation, le stockage ou le montage n'ont pas été conformes aux exigences.

7.1. Erreurs de montage et de préparation

- Aucun inventaire complet des pièces du produit n'a été réalisé avant le montage.
- Le produit a été monté sur un sol irrégulier ou inadapté.
- Aucun joint de dilatation n'a été prévu pour le bois ; les planches ont été assemblées trop serrées.
- Les pièces ont été renforcées par des planches et des vis supplémentaires, ce qui limite leur mouvement naturel et provoque des espaces.
- La notice de montage n'a pas été respectée – en particulier les règles de pré-perçage avant le vissage (des fissures apparaissent).

7.2. Entretien ou protection inappropriés

- Le produit en bois n'a pas été imprégné, peint ou protégé contre les UV et l'humidité conformément aux recommandations.
- Le carton bitumé de toiture n'a pas été entretenu régulièrement.
- Les poches de résine ont été laissées ouvertes, la résine n'a pas été retirée et les zones à poncer prescrites dans la notice ne l'ont pas été.
- Les portes battent librement au vent, ce qui peut provoquer des dommages ; les charnières ne sont pas entretenues.

7.3. Utilisation inappropriée

- Le produit a été utilisé à d'autres fins que celles prévues.
- La construction a été modifiée (découpe, perçage ou toute autre méthode non conforme à la notice).
- Des pièces de rechange non originales ou inadaptées ont été utilisées.
- Retour de produits déjà montés.

7.4. Effets environnementaux

- Dommages dus aux tempêtes, inondations, incendies, vents violents ou charges de neige supérieures à 20 cm.
- Dommages dus à un transport ou un stockage inappropriés (ces dommages doivent être constatés et signalés au fournisseur avant le montage du produit).

8. PROCÉDURE EN CAS DE RECOURS À LA GARANTIE

Pour faire valoir un recours à la garantie, procédez comme suit :

1. Contactez le fournisseur auprès duquel vous avez acheté le produit.
2. Soumettez une fiche de contrôle qualité ou remplissez un formulaire (s'il est joint à la notice ou si un lien est fourni).
3. Envoyez des photos nettes de la pièce ou de l'élément endommagé.
4. Déposez votre recours à la garantie dans les 48 heures suivant la livraison, si le dommage est survenu pendant le transport.
5. Seules les pièces défectueuses sont remplacées. Les pièces manquantes sont réexpédiées. Aucune indemnisation ni remise supplémentaire n'est accordée pour des pièces inadaptées ou manquantes.

Le fabricant n'accepte aucun recours à la garantie :

- si le produit a été endommagé par la faute de l'acheteur ;
- si l'installation a déjà été réalisée et que le défaut est purement esthétique et invisible après le montage complet ;
- si l'acheteur n'a pas respecté les consignes d'entretien ou d'installation indiquées.

9. DISPOSITIONS FINALES

Le présent document fait partie intégrante de l'utilisation du produit. Son non-respect peut entraîner la perte des droits de garantie.
En acceptant le produit, vous confirmez avoir pris connaissance des éléments suivants :

- propriétés naturelles du bois ;
- limitations de garantie ;
- exigences d'installation et d'entretien.

Un produit en bois correctement entretenu dure des décennies.

Merci d'avoir choisi nos produits !